



95720 LE MESNIL-AUBRY

**ARRÊTÉ PORTANT AUTORISATION DE RESTAURATION
PAR LE RESTAURANT « CHEZ AGO »
REPRÉSENTÉ PAR MONSIEUR AGOSTINO
SUR LA FÊTE COMMUNALE LE DIMANCHE 6 SEPTEMBRE 2026**

Le Maire de la commune du Mesnil-Aubry,

Vu les articles L 2212-1 et L 2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les articles L 3321-1 et L 3355-8 du code de la santé publique ;

Considérant la demande présentée par le restaurant « **Chez AGO** », représenté par Monsieur Agostino, sollicitant l'autorisation d'occuper le domaine public afin d'assurer un service de restauration **le dimanche 6 septembre 2026**, dans le cadre de la fête communale ;

ARRÊTÉ

Article 1 : Le restaurant « **Chez AGO** » est autorisé à servir des repas **rue des Martinets le dimanche 6 septembre 2026** midi ainsi que des boissons dans le cadre uniquement de cette même prestation.

Article 2 : Seules les boissons relevant des groupes 1 et 3, tels que définis par le Code de la santé publique, pourront être servies, à savoir :

- **boissons du groupe 1** : les boissons sans alcool ou les jus de fruits ou de légumes non fermentés ou ne comportant pas, à la suite d'un début de fermentation, des traces d'alcool n'excédant pas 1,2 % vol ;

- **boissons du groupe 3** : les vins, bières, cidres, poirés, hydromels, ainsi que les vins doux naturels, les crèmes de cassis, les jus de fruits ou de légumes fermentés comportant de 1,2 % à 3 % vol. d'alcool, les vins de liqueur, les apéritifs à base de vin et les liqueurs de fraises, framboises, cassis ou cerises ne titrant pas plus de 18 % vol. d'alcool pur.

Article 3 : La vente de bouteilles en verre est autorisée uniquement dans le cadre du service à table. La vente à emporter de bouteilles en verre sur la voie publique est interdite. Seules les bouteilles en plastique et les canettes en aluminium pourront être vendues à emporter.

Article 4 : Monsieur le Chef de la Gendarmerie d'Ecouen, Madame le Maire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait au Mesnil-Aubry, le 20 juillet 2026,

L'Adjointe au Maire,

Patricia AUDOUARD

